

Pose non payée par l'employeur

Par lestef, le 10/08/2022 à 16:19

Bonjour

Je travaille 4 heures consécutivement dans lesquels j'ai une pause de 10 minutes qui ne me sont pas payés. J'ai lu votre article sur le site et comme je l'ai compris la pause non payé et pour une pause de 20 minutes pour une session de 6h consécutif. Ma question Cette pose de 10 minutes non payé pour 4h consécutivement travailler est-elle légale. En vous remerciant Cordialement

Par **P.M.**, le **10/08/2022** à **16:34**

Bonjour,

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou par Accord d'entreprise, en principe, les pauses ne sont pas payées tant que vous ne restez pas à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives...

Par lestef, le 10/08/2022 à 18:24

Merci de votre réponse J'en prends bonne note Sincères salutations